focus Infos
Bimensuel Togolais d'Informations
www.focusinfos.net

PRIX 500 F CFA

Bimensuel togolais d'informations
INTERVIEW ...
POLITIQUE
SPORT
PUB
ARTS
ANNONCES

N°219 | du 06 au 20 février 2019

CFAO MOTORS TOGO ouvre désormais son showroom automobile

tous les samedis de 9h00 à 13h00

cfao MOTORS

POLITIQUE

Le visage des échecs de l'opposition

P.3

Jean-Pierre Fabre

POLITIQUE P.2

Et si la présidentielle de 2020 était couplée à de nouvelles législatives ?

ECONOMIE P.5

La BAD prévoit une croissance de 5% au Togo en 2019

SOCIETE P.6

Les cérémonies funéraires en pays kabyè

SANTE P.8

Automédication : de graves risques sur la santé

Editorial

Infos N°219 | du 06 au 20 février 2019

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

RESPECTER FORMES ET NORMES

L'une des réformes souhaitées par la nouvelle majorité à l'assemblée fut l'introduction d'une disposition limitant à un (1) an renouvelable cinq (5) fois, le mandat du président de l'Assemblée nationale.

Cette initiative, dont on ne saura peut-être jamais les réelles motivations en dépit des raisons officielles qui ne résistent pas à l'analyse, et des rumeurs des plus élaborées aux très fantaisistes, a été, à juste titre, censurée par la Cour Constitutionnelle. En effet, elle violait clairement et sans possibilité d'interprétation particulière, l'article 54 de la Constitution.

Cette entreprise aussi malheureuse que curieuse, a été suivie quelques jours après par différentes séquences liées à la nomination du Premier Ministre et à la formation du gouvernement, caractérisées au minimum par un cafouillage. En effet, l'annonce simultanée de la désignation du chef de gouvernement et de son équipe, n'a pas donné l'impression d'un fort respect des dispositions constitutionnelles.

Celles-ci prescrivent qu'une fois désigné, le Premier ministre propose au Président de la République les ministres qu'il nomme. Même si le texte n'indique pas de délai entre la proposition et la nomination, il va sans dire qu'il s'écoule nécessairement un temps entre les deux décisions, fût-il très réduit.

En toute hypothèse, il aurait été indiqué , ne serait-ce que pour éviter les polémiques et préserver l'image d'institutions respectant les normes, séparer les deux actes de quelques instants. Lorsqu'on ajoute à cela une publication par à- coups du gouvernement, avec des périmètres d'intervention qui ont évolué en l'espace de quelques heures, et des portefeuilles déclarés rattachés alors qu'un acte juridiquement valide ne l'officialise, l'impression de légèreté peut être difficilement combattue.

Dans ce contexte, les contempteurs du pouvoir et autres « déclinologues », ceux qui n'ont jamais perçu une once de positivité dans l'évolution de notre pays, ont beau jeu de dénoncer une république bananière où les règles élémentaires sont bafouées.

En y prêtant le flanc, alors qu'il n'y avait aucune raison de ne pas mettre les formes et faire droit aux normes, qui plus est dans des situations sans véritables enjeux conflictuels, on fournit des arguments à des personnes qui n'en demandaient pas tant pour entretenir leur « Togo bashing ».

GRACE ET LIBERATION ACCORDEES AUX DETENUS :

Des interrogations sur le respect du principe de la séparation des pouvoirs

Ayi d'ALMEIDA

Le 30 janvier dernier, le Chef de l'Etat a ordonné la poursuite des mesures d'apaisement du climat politique, comme le gouvernement s'y est engagé auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A cet effet, aux termes du communiqué sanctionnant le Conseil des ministres, Faure Gnassingbé a décidé d'accorder la grâce présidentielle à 18 détenus déjà jugés et condamnés. Il a par ailleurs instruit le gouvernement aux fins de la mise en liberté provisoire de 26 autres en lien avec la crise politique. Si les familles des concernés saluent évidemment les mesures, de même que la société civile et les organisations de défense des droits de l'homme, elles posent cependant des questions sur le principe de la séparation des pouvoirs, en ce qui concerne notamment la liberté provisoire accordée sur instructions de l'Exécutif.

Ce sont au total 44 personnes détenues dans les prisons civiles du Togo, en lien avec la crise sociopolitique qui recouvrent leur liberté. Il y en a notamment 18 jugées et condamnées, purgeant leur peine dans les prisons civiles de Mango et de Sokodé, qui bénéficient de la grâce présidentielle. 26 autres, faisant l'objet d'informations judiciaires pour des faits criminels, relevant des prisons civiles de Mango, Bafilo, Sokodé et Lomé, sont mises en liberté provisoire.

Façade du Palais de justice de Lomé

Pouvoir discrétionnaire:

La mesure de grâce, dont par ailleurs use souvent le Président de la République à l'occasion des fêtes de fin d'année ou de la fête de l'Indépendance, est un pouvoir discrétionnaire prévu par l'article 73 de la Constitution togolaise. Comme dans la plupart des pays, elle permet au Chef de l'Etat de réduire la durée de la peine d'emprisonnement d'un condamné. Elle permet par voie de conséquence au prisonnier qui en fait l'objet d'être libéré avant d'avoir purgé la totalité de sa peine. C'est un pouvoir exclusivement réservé au Président de la République, qui n'est pas tenu de motiver sa décision, qu'elle soit favorable ou non au condamné. Contrairement à l'amnistie, la grâce présidentielle ne fait pas disparaître la condamnation.

Pour bénéficier d'une grâce, la personne doit avoir fait l'objet d'une condamnation pénale à la suite de laquelle une peine a été prononcée (emprisonnement ou amende par exemple). Sont par exemple concernés les peines de prison, les amendes ou les travaux d'intérêt général. Les sanctions administratives ne sont pas en revanche concernées. La seule condition est que la peine soit définitive et exécutoire. C'est-à-dire que tous les recours (appel ou pourvoi en cassation par exemple) doivent être épuisés.

Pour faire l'objet d'une grâce, il faut en faire la demande auprès du Président de la République. Cette requête peut être adressée par le condamné, son avocat ou le procureur. Mais aussi par une personne morale (par exemple une association) ou un proche. En cas d'accord, le chef de l'Etat y appose sa signature, après avis du Conseil supérieur de la magistrature.

La grâce dispense seulement d'exécuter la peine en totalité ou partiellement. Elle peut aussi remplacer la peine initiale par une peine moins forte. La grâce est donc sans effet sur la décision de condamnation, qui figure toujours au casier judiciaire. La grâce n'ayant pas supprimé la décision de condamnation, celle-ci peut encore faire l'objet d'une procédure de révision. La grâce ne fait pas obstacle au droit, pour la victime, d'obtenir réparation du préjudice causé par l'infraction.

La grâce présidentielle n'est pas à confondre avec l'amnistie : si toutes deux peuvent se traduire par une réduction ou une suppression de peine, il existe au moins quatre différences importantes. D'abord, la grâce fait partie des prérogatives du président de la République alors que l'amnistie doit être votée par le Parlement. Ensuite, en plus de la suspension de peine permise par la grâce, l'amnistie efface la condamnation du casier judiciaire. Une personne amnistiée est donc considérée comme innocente par la justice. En outre, la grâce concerne un condamné en particulier alors qu'une loi d'amnistie s'applique à toute une catégorie d'infractions. Enfin, une personne amnistiée n'est pas prévenue personnellement (à la différence d'un condamné gracié).

Séparation des pouvoirs.

Si la grâce accordée aux détenus le 30 janvier dernier est conforme donc aux textes, la liberté provisoire dont a fait cas le conseil des ministres pose davantage de questions. En effet, le communiqué issu de celui-ci informait que « le Président de la République a expressément demandé à l'autorité judiciaire de faire mettre en liberté provisoire, les personnes faisant l'objet d'une procédure d'information judiciaire pour des faits criminels, en prenant toutefois soin de préserver les droits des victimes s'agissant de la suite des procédures engagées.

Il faut noter que la liberté provisoire s'entend la remise en liberté de personnes placées en détention, à la suite d'un mandat du juge d'instruction, du procureur de la République ou d'une juridiction de jugement. Elle peut également désigner le maintien en liberté d'une personne qui aurait pu être légalement placée en détention. Elle s'oppose ainsi à la détention préventive, c'est-à-dire à l'incarcération d'un individu mis en examen pour crime ou délit avant le prononcé du jugement. Aussi, la détention d'un individu peut prendre fin par une décision de mise en liberté prise d'office par le juge d'instruction, notamment lorsque la détention excède une durée raisonnable. Le procureur de la République peut également requérir à tout moment la mise en liberté du détenu. Celle-ci peut également être décidée par la chambre de l'instruction (juridiction d'instruction du second degré).

Le plus souvent, la détention prend fin suite à une demande de mise en liberté présentée par le détenu ou son avocat, et acceptée par le magistrat compétent : juge d'instruction, juge des libertés et de la détention (comme c'est le cas en France), chambre de l'instruction.

De fait, si le Chef de l'Etat peut demander au Garde des Sceaux, ministre de la Justice, chef du ministère public, d'instruire le Procureur de la République de requérir la mise en liberté provisoire des prévenus, le juge d'instruction, magistrat du siège et indépendant, n'est pas en principe tenu de le suivre. Certes, le Procureur relevant du parquet, corps hiérarchisé et dépendant du ministre de la Justice, peut, sur ordre de ce dernier, ordonner la cessation des poursuites tant qu'il n'y a pas encore eu condamnation. Mais la libération des prévenus ne peut être décidée en principe que par juge. En clair, seule la décision d'un juge pour rendre opérationnelles les mesures annoncées par le gouvernement, qui ne devraient relever que du souhait.

Et si les élections présidentielles de 2020 étaient couplées à de nouvelles législatives ?

Ayi d'ALMEIDA

Les péripéties et autres soubresauts de la vie politique togolaise ont imposé un calendrier électoral, qui sépare d'un à deux ans, les élections présidentielles des législatives. La révision de ce calendrier pour faire coïncider dans la même séquence les deux scrutins, peut-être bénéfique en plusieurs points de vues pour le pays, dans un contexte où une partie de l'opposition se retrouve en dehors de l'Assemblée nationale, du fait il faut tout de même le rappeler, de choix hasardeux. Mais là n'est pas l'essentiel des arguments militant en faveur du couplage présidentielle-législatives.

La première des raisons qui militerait en faveur d'une révision du calendrier électoral est bien évidemment le souci d'efficacité. En effet, au Togo comme dans la plupart des pays, les années précédant celles des élections sont des années perdues. En ce que peu d'initiatives politiques et d'actions économiques de grande portée sont entreprises ; les gouvernements tournant un peu comme au ralenti, ne connaissant pas l'issue du scrutin et de quoi se fera l'avenir, lorsqu'ils ne sont pas déjà en campagne dès le deuxième trimestre de l'année. Elles constituent chez nous par ailleurs des contextes de tensions (2011-2012 avant les législatives de 2013 ; 2017 avant celles de 2018). De fait, lorsqu'on additionne les mois perdus avant les législatives et ceux avant la présidentielle, c'est un total d'environ 2 ans pendant lesquels le pays accuse un ralentissement, préjudiciable à son développement économique.

La deuxième raison est que techniquement, organiser l'élection du Président de la République et celle des députés en même temps ne pose pas de problèmes particuliers. Bien au contraire. Cela aurait même des avantages pratiques avec une campagne plus ramassée et des économies sur l'organisation des scrutins.

En termes de participation, il y aurait un avantage indéniable à les coupler. Les législatives bénéficieraient ainsi du caractère bien plus mobilisateur de la présidentielle. Cela rendrait aussi les législatives moins prévisibles. Bien sûr, la plupart des gens voteraient pour le même parti. Mais un certain nombre pourrait être tenté de panacher leur vote au sein d'un même camp, votant par exemple pour le pouvoir à la présidentielle mais pour un candidat de l'opposition bien implantée dans sa circonscription aux législatives. Avec ce couplage, les enjeux seraient donc forts pour chacune des deux élections.

Dissolution

En dépit de ces arguments, le maintien du calendrier actuel a ses partisans. Ils mettent en avant le caractère test des élections législatives organisées en cours de mandat présidentiel, ainsi que leur dimension attributive de pouvoirs. En outre, dans le cas de figure de la confusion des calendriers, la présidentielle éclipserait les législatives. Celles-ci seraient personnalisées au profit des candidats de la présidentielle. Leur dimension locale disparaitrait par ailleurs.

Les électeurs se rendant aux urnes

En toute hypothèse, l'éventuel couplage des deux élections passerait nécessairement par des élections présidentielles anticipées ; ou une dissolution de l'assemblée. Avec l'expérience de Jacques Chirac en France qui s'est vu imposer une cohabitation par les électeurs avec la dissolution en 1997 de l'assemblée nationale dans laquelle il détenait la majorité, pas sûr que cela suscite des vocations.

Le visage des échecs de l'opposition

Ayi d'ALMEIDA

Il est bien évidemment caricatural, voire injuste de faire peser sur les épaules d'un seul individu, aussi peu frêles qu'elles puissent être, les échecs répétés du groupe auquel il appartient, temporairement ou opportunément, qu'il en soit le leader ou l'un des animateurs. Cependant, parmi les personnalités trustant depuis des années le devant de la scène politique au sein de l'opposition et qui visiblement, n'entendent pas prendre leur retraite, Jean-Pierre Fabre incarne plus que quiconque, leur incapacité à conquérir le pouvoir. Mais encore plus celle de se remettre en cause, en dépit du caractère avéré d'une stratégie inopérante, associée à une ligne illisible.

Il y a quelques mois, une vidéo virale d'Adama Dahico sur la scène du Parlement du Rire, était consacrée au Togo. L'humoriste ivoirien y moquait notamment les marches régulièrement organisées par l'opposition togolaise. « Le Togolais est un sportif ; il ne connaît pas d'hypertensions.....Il marche, il marche.... » l'y entend-on dire, sous les rires approbateurs de la salle. Si ce sketch est avant tout humoristique, il est révélateur d'une réalité : l'opposition togolaise a tellement systématisé la marche de protestation et de revendication, qu'elle a fini par la banaliser. Et Jean-Pierre Fabre est la parfaite incarnation de ce choix éculé. Depuis 1999, il a peu ou prou été à l'initiative des manifestations dans notre pays. Après 20 ans de marche, de milliers de kilomètres parcourus, de semelles usées, de pavés dégradés et de difficultés créées aux petits commerces, aucun résultat probant n'est à mettre au crédit de cette forme de lutte politique. A l'heure du bilan, l'ancien député, qui est passé de l'Union des Forces de Changement (UFC) à l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) , en passant par le Collectif Sauvons le Togo (CST), CAP 2015 et la C14 sans que les méthodes n'évoluent guère, ne peut revendiquer une seule avancée politique notable, dont les centaines de marches auxquelles il a appelé, auront été le déclencheur.

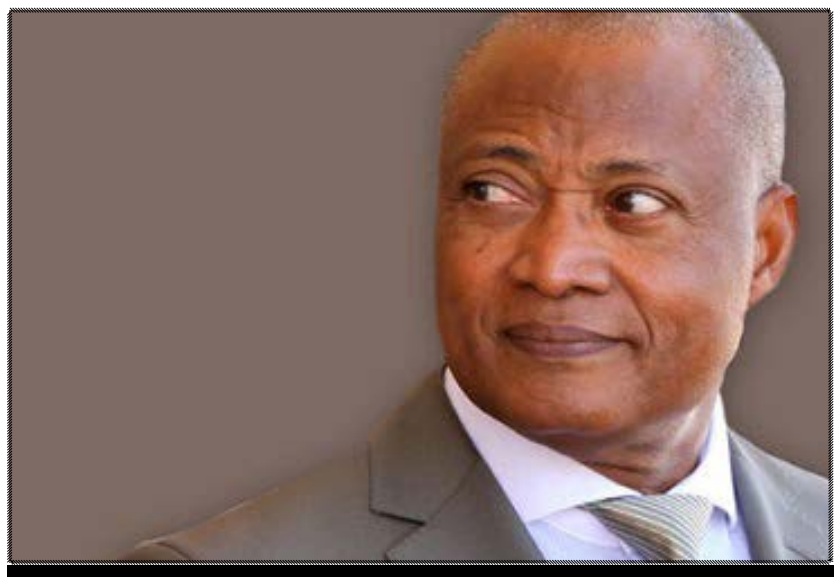

Jean-Pierre Fabre, Pdt de l'ANC

Alors que les élections législatives de 2013 lui ont conféré le statut de chef de file de l'opposition et qu'il en aurait pu profiter pour faire évoluer la question des réformes, il a une fois encore choisi la rue, le populisme à l'efficacité. De fait, campant l' « opposant radical », il a refusé toute concession et négociation pouvant aboutir à une résolution durable et portant sur la question au cœur de la crise togolaise : la limitation du mandat présidentiel. Pendant qu'il montre ses biceps à ses militants et se fait applaudir à peu de frais par les quelques irréductibles qui croient encore naïvement à ses promesses, les réformes ne sont pas réalisées et le mandat présidentiel reste illimité. En soutenant mordicus et sans s'en démordre qu'il ne s'associerait pas à une réforme sans effet immédiat et non rétroactive (un non- sens juridique et politique au vu du rapport de force), Jean-Pierre Fabre en réalité fut l'allié objectif du statu quo, en ce que son intransigeance laissait en vigueur les dispositions qui étaient en cours ; la non limitation. Ainsi plusieurs rendez-vous, dont ceux de 2012 et 2014 ont été ratés sur la question des réformes.

Machine à perdre

Le leader de l'ANC doit être le seul commandant qui perd toutes ses batailles mais qui continue à croire dur comme fer, qu'il reste l'homme de la situation. En 1998, comme secrétaire général de l'UFC et surtout, 1er responsable du parti en l'absence de Gilchrist Olympio, alors contraint à l'exil, il ne parvient pas à transformer l'essai des élections en une prise de pouvoir. La « guérilla politique » annoncée comme l'arme fatale devant permettre de récupérer la victoire volée, et consistant sans surprises à marcher, a fait pschitt comme il fallait s'y attendre. Depuis, à toutes les élections auxquelles il a participé à la tête de sa formation ou regroupement politique, ce fut une succession d'échecs. En 2007, il conduit la campagne nationale de l'UFC qui arrive deuxième certes, avec 27 députés, mais deuxième tout de même, et donc pas victorieuse. Après quelques jours de marches, il finira par lâcher prise. En 2010, il perd la présidentielle face à Faure Gnassingbé, alors qu'il remplace au pied levé le candidat naturel de son parti Gilchrist Olympio, après un mélodrame hitchcockien, fait de trahison et de diffamation. Ses marches de réclamation d'une prétendue victoire volée vont durer presque 4 ans. Trois ans plus tard, et après avoir quitté l'UFC pour créer l'ANC, celle-ci n'obtiendra que 16 sièges au Parlement ; loin des 27 de l'UFC en 2010. Ses proches pavoisent sur le statut de chef de file de l'opposition que lui confèrent ces résultats. Mais tout homme politique sérieux et ambitieux ne peut faire décemment de ce strapontin la marque d'une grande réussite dans sa carrière. En 2015, comme d'habitude, il prend la place des perdants lors d'une élection : la deuxième. Le scrutin présidentiel est suivi de la séquence habituelle des marches.

Même sa tentative de prendre en 2010 au forceps la formation de l'UFC à son fondateur, Gilchrist Olympio s'est soldé par un echec ; un de plus pour ce perdant. Son ultime pari perdant a été d'imposer le boycott des dernières élections législatives aussi bien aux membres de son parti qu'à ses pairs de la C14, grâce à sa « mère fouettarde » , Brigitte Adjamagbo-Johnson, et à son porte-flingues, Nathaniel Olympio. Aujourd'hui, les langues se délient et la chape de plomb qu'il semblait faire planer au-dessus de son parti comme sur le collectif se dissipe peu à peu. A preuve, les sorties de Fulbert Attisso sur l'efficacité des marches, celles de Aimé Gogué sur la pertinence du boycott ou encore celle du Dr Kuessan sur le nécessaire bilan à effectuer des actions menées ensemble depuis plus d'un an.

KSA

TOGO :

La mesure de 20% de part de marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs est-elle reconduite ?

«J'envisage par exemple que l'attribution des marchés publics réserve un quota allant jusqu'à 20% aux jeunes entrepreneurs et aux femmes, qui bénéficieront par ailleurs de procédures allégées ».
Dans son message de vœux à la nation en 2018, Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat togolais annonçait ainsi une mesure dérogatoire au code des marchés publics, visant à octroyer 20% de parts de marchés publics à ses compatriotes exclusivement, plus exactement aux jeunes et aux femmes entrepreneurs.

Task force présidentielle

Cette discrimination positive en faveur de ces catégories sociales consacrait une orientation sociale claire. Pour faire face aux problèmes de chômage et de sous-emploi des jeunes et des femmes, l'option privilégiée par les pouvoirs publics togolais est la promotion de l'entrepreneuriat, de l'auto-emploi.

La mesure, non seulement devrait être un accélérateur de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes, mais également un moyen de promouvoir le « made in Togo ». Ismaël Tanko, Directeur général de Togo Timati, réagissant à l'annonce présidentielle, estimait : « c'est une promesse qui nous réjouit en tant que jeune entrepreneur car si cette mesure, déjà contenue dans la charte des PME/PMI venait à être appliquée, elle constituerait une véritable bouffée d'oxygène pour les jeunes entrepreneurs et un moyen supplémentaire de promouvoir les entreprises et produits locaux. En plus, cette mesure pourra pousser plus de jeunes entrepreneurs, encore dans l'informel à se formaliser afin d'en bénéficier et du coup, générer un retour en matière de fiscalité».

Un an plus tard, qu'est-ce qui a été fait ? La mesure a-t-elle tenu toutes ses promesses ? Les personnes concernées par cette mesure (jeunes et les femmes de la tranche d'âge 18-40 ans) ont-elles tiré parti de cette mesure ? L'attribution des 20% de parts de marchés publics est-elle reconduite en 2019 ?

Comme sur des chapeaux de roues, des dispositifs institutionnels et des dispositions ont été mis en place, pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure.

Des dispositifs ... et des dispositions !

Une task force présidentielle a été formée et dirigée par Sidemeho Victoire Tomegah-Dogbé, ministre en charge de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Au sein de cette entité, Sandra Ablamba Johnson, Conseillère du Président de la République togolaise, Chargé de la Cellule Climat des Affaires (CCA), Reckya Madougou, Conseillère Spéciale et Malik Natchaba, Conseiller du Chef de l'Etat ainsi que des responsables de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de l'OTR et du FAIEJ. Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi de cette mesure.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !
Pour permettre aux jeunes et aux femmes entrepreneurs de bénéficier de la mesure des 20%, un guichet unique dénommé guichet entrepreneurial a été exclusivement créé. Avec pour mission de les écouter, les informer, les orienter et les accompagner.
Mieux, de faciliter aux personnes visées par la mesure, l'accès aux pièces administratives dans un délai record de 72 heures, pour participer à la commande publique.

Ainsi, le guichet entrepreneurial au siège de l'OTR à Lomé pour les entrepreneurs relevant de la Zone 1 : Lomé et ses environs ; bureau de l'OTR à Atakpamé pour la Zone 2 qui va de Tsévié à Blitta et celui de Kara pour desservir les entrepreneurs de la Zone 3 (Sotouboua à Cinkassé).
De fait, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la mesure, le pays a été découpé en 3 secteurs. Ceci implique par exemple l'impossibilité pour le jeune ou la femme entrepreneur de la zone 1 d'entrer en concurrence avec ceux de la zone 2 en cas d'appels d'offre ouverts dans la zone 2, et vis-versa.
La plateforme http://pjfe.dncmp-togo.com a été mise en place pour permettre ainsi aux jeunes de s'enregistrer dans les zones, en fonction de leur zone de résidence.
En ligne avec la facilitation des procédures administratives et financières, les documents administratifs requis aux fins de participer à la commande publique ont été réduits. Notamment au quitus fiscal, au quitus social, à l'attestation ITLS et à l'attestation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) constatant le paiement de la taxe parafiscale.
Des exigences supplémentaires sont posées, selon la nature des travaux concernés par les appels à concurrence.
Au niveau des exigences financières, il a été noté également une facilitation. L'attelage FAIEJ-ANPGF devrait favoriser l'accès des jeunes et femmes entrepreneurs au crédit afin de leur permettre d'exécuter les marchés remportés ou, selon les cas, se porter garant de leur exécution.
Parallèlement, l'ARMP et le FAIEJ ont en charge le volet formation à la maîtrise de la commande publique, de l'appel à concurrence à l'exécution et autres.

La Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) s'assure de la conformité des dossiers d'appels d'offres aux procédures de passation des marchés publics.
Elle est le réceptacle des Plans de Passation des Marchés Publics (PPM) et s'assure que les autorités contractantes y ont octroyé les 20% de leurs marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs.

Des résultats concrets certes,

Selon des témoignages recueillis auprès de certains bénéficiaires de la mesure, l'octroi des 20% est une bonne initiative. De l'avis d'Emmanuel Atsu, responsable de la structure TOUCOM, société spécialisée dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sise à Agoè-Demakpoè, « elle a permis aux jeunes et femmes entrepreneurs de mieux faire connaître leurs entreprises pour les uns et de gagner des marchés publics pour les autres ».

Au titre de 2018, ajoute-t-il, « cette mesure a permis à notre entreprise d'être consultée à plusieurs reprises, par des sociétés d'État, d'être attributaire de plusieurs marchés publics relatifs aux travaux d'impression et de confection de matériels de communication ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, plusieurs autorités contractantes ont en effet consulté des jeunes. Entre autres, la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) pour la construction de magasins de stockage, la CEET, le ministère des travaux publics et la société SOGEA-SATOM, dans le cadre de l'exécution de son contrat portant sur des travaux d'infrastructure à Togblekopé (Préfecture d'Agoè à 5 km de la capitale togolaise, etc.

Portées par les réformes visant à faciliter la création d'entreprises, les allègements et exemptions fiscaux accordés et la mesure des 20% , les créations d'entreprises ont bondi de 8199 en 2017 à 10545 en 2018, selon les statistiques diffusées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Soit une hausse de 12,8%, la troisième plus nette progression au cours des sept dernières années après celle de 17% enregistrée entre 2012 et 2013, et de 13% entre 2014 et 2015, d'après les données compilées.
La plupart des entreprises créées sont portées par les jeunes et femmes entrepreneurs avec une proportion de 25% pour les femmes en 2018, en hausse de près de 3% par rapport à 2015.

Mais vraisemblablement en deçà des attentes

En 2018, les marchés supposés être attribués aux jeunes et femmes entrepreneurs ont été plafonnés au départ à 40 milliards FCFA.

En attendant la présentation éventuelle du bilan annuel de la task force présidentielle constituée pour la mise en œuvre de la mesure des 20%, il semble que les résultats à l'arrivée, en termes d'attribution de marchés publics soient bien plus modestes.

Selon certaines informations recueillies, les marchés qui auraient pu faire exploser les chiffres étaient ceux en lien surtout avec les travaux publics. Or sans expérience avérée, pourtant requise dans l'écrasante majorité pour soumissionner et réunir les conditions pour en être attributaires, les jeunes et les femmes entrepreneurs ont été exclus de l'exécution de l'essentiel de ces marchés.

Un autre facteur, apprend-on, est le handicap que représente le régime fiscal d'une bonne frange de jeunes et femmes entrepreneurs, la Taxe Professionnelle Unique (TPU), qui les rend inéligibles aux marchés publics.
De fait, pour entrer dans le processus de commande publique, l'entrepreneur individuel ou constitué en société, doit, en accord avec le Code des Marchés Publics, collecter la TVA et la reverser à l'OTR.

L'octroi des 20% de parts de marchés publics : une mesure reconduite ?

En l'absence d'une position officielle, ici, l'on ne raisonnera que par hypothèse et l'analyse d'un faisceau d'indices. Sous réserve de confirmation par les institutions indiquées.

(Suite à ma page 5)

Une croissance de 5,0% du PIB en vue pour le Togo en 2019 selon la BAD

Charles KOLOU

Le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans son rapport 2019 « Perspectives économiques en Afrique», publié en début d'année à Abidjan projette pour le Togo, une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel de 5,0 % avec un déficit budgétaire qui devrait s'améliorer et s'établir à 1,6 % au cours de la même année. La croissance du PIB devrait atteindre 5,3 % en 2020 et l'inflation serait autour de 2%.

Le pays réalisera ainsi des performances économiques au-dessus de la moyenne du continent estimées par la Banque à 4,0% durant l'année 2019. Mais il restera en dessous des performances de certains pays de l'espace UEMOA comme le Burkina qui devra enregistrer une croissance du PIB réel de 6,0 % en 2019 et le Bénin dont la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,3 % en 2019 et de 6,8 % en 2020.

Performances économiques : stabilité politique, investissement et ajustement budgétaire comme paramètres clés

L'élan de la croissance économique togolaise a été freiné depuis 2017 avec la crise politique. La situation a fait régresser les investissements surtout privés qui devraient soutenir la transformation de l'économie.
A ce facteur, se sont ajoutées selon le rapport de la BAD, les stratégies d'ajustement budgétaire définies avec le FMI en 2017 pour réduire le ratio dette/PIB dans la perspective de passer de 82 % en 2016 à un objectif de 70 % en 2019 pour se conformer à la norme édictée par l'UEMOA.

De fait, les retombées négatives de la crise politique de 2017 et de l'ajustement budgétaire ont limité la croissance du PIB réel à environ 4,7 % en 2018. La situation politique selon le rapport, a également fait régresser la croissance du secteur tertiaire, estimée à 4,4 % en 2018, contre 7,9 % en 2017.
La Banque panafricaine révèle de même que la croissance du secteur secondaire du pays a été plus modérée qu'en 2017 en raison de la performance moindre de l'industrie manufacturière.
Après avoir culminé à 9,6 % du PIB en 2016, le déficit budgétaire a été ramené à 2,1 % en 2017 pour remonter à un taux estimé à 6,7 % en 2018. L'inflation négative en 2017 était restée faible en 2018 et estimée à 0,4 %.
En revanche, sur les deux dernières années, la « croissance économique a été tirée par la formation brute de capital fixe qui a contribué pour 3,8 % à la croissance, et par la consommation finale ».
La croissance du PIB réel de 5,0 % en 2019 et de 5,3 % en 2020 estimée par la BAD ne sera réalisée qu'aux hypothèses de résolution de la crise politique et de rétablissement des investissements publics et privés.
« Parallèlement à la reprise attendue de l'activité économique et des dépenses d'investissement, le déficit budgétaire devrait s'améliorer et s'établir à 1,6 % du PIB en 2019 », estime l'institution panafricaine présidée par le Dr. Akinwumi A. Adesina.

FIGURE 1.5 Contribution à la croissance du PIB en Afrique, par région, sur la période 2016–2020

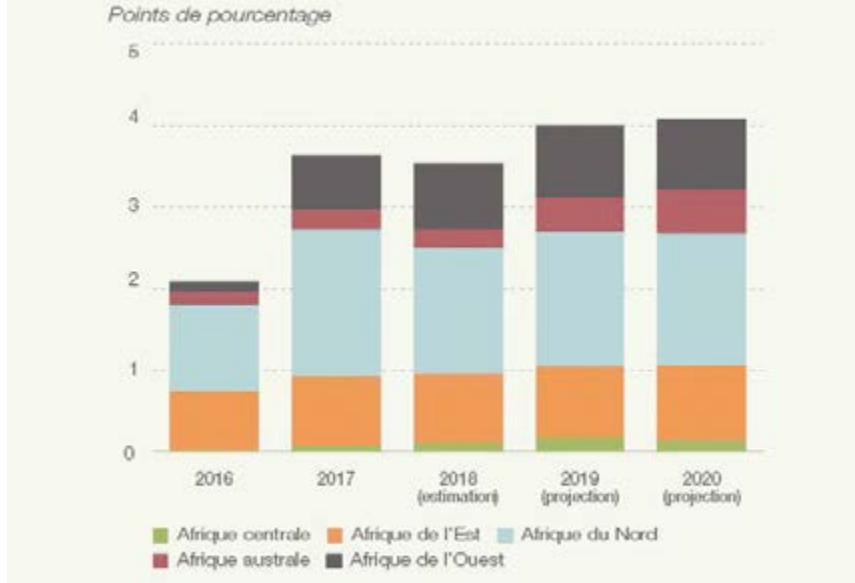

Source : Calculs de la BAD.
Remarque : Calculé comme étant le taux de croissance moyen des régions pondéré par la part de chaque région dans le PIB total de l'Afrique.

Le déficit de la balance courante devrait également se réduire, passant d'environ 7,9 % du PIB en 2018 à 6,8 % en 2019, grâce aux exportations du phosphate, du clinker et du coton.

Agropoles, PND, port de Lomé : d'importants leviers

Ces performances en vue seront soutenues par les différentes réformes et initiatives entreprises pour soutenir l'économie. Ainsi l'option du pays pour le développement des agropoles et la mise en place d'un Mécanisme incitatif au financement Agricole et la définition d'une stratégie d'accès universel à l'énergie d'ici à 2025 et l'efficacité de la finance publique sont relevées dans le rapport de la banque comme des stratégies encourageantes.
De fait, la BAD note positivement la poursuite de la mobilisation des recettes pour les pouvoirs publics à travers le renforcement des autorités fiscales, la suppression de certaines exonérations fiscales et la rationalisation des processus de passation des marchés.
L'exécution du Plan national de développement adopté en 2018 et définissant les stratégies de développement du pays sur la période 2018-2022 est aussi l'un des points positifs devant booster l'économie du pays.
Les efforts du Togo dans l'intégration régionale et de facilitation des échanges en cours au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des États sahélo-sahariens seront aussi bénéfiques à l'économie.
Les récents rapports relèvent d'ailleurs que le Togo affiche un indice d'intégration régionale élevé au sein de l'espace CEDEAO.
L'un des importants atouts pour la croissance économique pour le Togo durant l'année 2019 selon la BAD est le Port de Lomé. Les études de la BAD relève que 40 % des marchandises importées par ce port sont en transit ou destinées à être réexportées vers d'autres pays de la région. En 2016 les échanges intra-UEMOA ont représenté 52 % des exportations togolaises. L'infrastructure reste donc stratégique.

La tendance pour l'Afrique

Pour l'année 2019, la BAD prévoit dans son rapport sur les « Perspectives économiques en Afrique 2019 », une croissance du PIB de l'Afrique à 4,0%.
La Banque note dans son rapport que les performances économiques générales de l'Afrique continuent de s'améliorer. Selon l'Institution panafricaine le taux de croissance du produit intérieur brut estimé à 3,5 % en 2018, est en hausse par rapport à 2017 et a augmenté de 1,4 point de pourcentage par rapport aux 2,1 % enregistrés en 2016.
« L'Afrique de l'Est est en tête avec une croissance du PIB estimée à 5,7 % en 2018, suivie de l'Afrique du Nord à 4,9 %, de l'Afrique de l'Ouest a 3,3 %, de l'Afrique centrale à 2,2 % et de l'Afrique australe à 1,2 % », peut-on lire dans le rapport 2019 des Perspectives économiques en Afrique.
« Cette croissance économique africaine devrait s'accélérer dans les années à venir pour atteindre 4 % en 2019, et 4,1 % en 2020 », indique le président de la BAD Akinwumi A. Adesina.

Malgré cette progression des économies des pays du continent, ce dernier estime que la croissance reste insuffisante pour faire face aux défis de chômage et de pauvreté.
Les Etats doivent de ce fait améliorer la trajectoire actuelle de la croissance et la rendre plus créatrice d'emplois. Ainsi, selon le rapport quelque 12 millions de nouveaux emplois devraient être créés chaque année pour éviter que le chômage n'augmente. Pour y parvenir, la BAD encourage les pays du continent à s'industrialiser davantage afin de réduire le chômage et créer de la valeur ajoutée aux ressources qui abondent et les produits agricoles. Aussi les dirigeants Africains devront-ils œuvrer à rendre effective l'intégration pour créer un marché concurrentiel.

La mesure de 20% de part de marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs est-elle reconduite ?

(Suite de la page 4)

Selon certains analystes qui ont requis l'anonymat, la mesure ne serait pas reconduite et pour cause. Avant d'annoncer en guise d'énumération les actions au titre desquelles la mesure des 20% a été prévue, le Chef de l'Etat togolais avait précisé « Cette année (ndlr : 2018), le chantier du développement sera poursuivi et les actions intensifiées ». Ajouté aux dysfonctionnements constatés lors de la mise en œuvre de la mesure, il ne fait l'ombre d'aucun doute, tranche-t-on dans certains milieux, par la négative.

Cependant, tout le dispositif spécial pour faciliter la mise en œuvre de la mesure est toujours en place. Le guichet entrepreneurial et ses bureaux d'information sont encore fonctionnels. Les plans de passation des marchés 2019 soumis par quelques autorités contractantes, disponibles sur la plateforme de la DNCMP dédiée aux jeunes et femmes entrepreneurs comportent encore le quota des 20%.

Si cette hypothèse heureuse se confirme en faveur des entrepreneurs visés par la mesure, il reste toutefois à s'interroger sur le suivi qui en sera fait auprès des autorités contractantes à compter de cette année.

Avec le relèvement des seuils de passation des marchés publics à 85 millions FCFA pour les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales décentralisées et à 120 millions FCFA pour les entreprises publiques en accord avec les directives communautaires UEMOA, ce sont des pans entiers de marchés publics qui devraient dorénavant échapper au contrôle a priori de la DNCMP.

Il s'ensuit techniquement que dans le cadre des marchés inférieurs aux seuils fixés, les autorités contractantes auront toute la marge de manœuvres et pourraient décider en toute discrétion, de se passer des services des jeunes et femmes entrepreneurs, même si l'autorité de contrôle conserve intactes ses prérogatives de contrôles inopinés.
Ceci pourrait encore tirer vers le bas le taux d'exécution de la mesure en 2019, voire au-delà. Sauf à prendre des dispositions internes visant soit à assouplir la directive communautaire soit à en retarder la mise en œuvre. Mais cette perspective, c'est une autre paire de manches.

Les cérémonies funéraires en pays kabyè

Nana GARBA
Stagiaire

Dans la quasi-totalité des familles togolaises et quelle que soit leur ethnie, le décès d'un membre est l'occasion de rites funéraires. Chez les Kabyès dans le nord du pays, le mois de février est la période y consacrée, à travers d'importantes cérémonies ; une manière pour les vivants, selon la tradition, d'accompagner et de rendre hommage aux défunts. Elles sont fonction du statut social et personnel de celui-ci, mais également des circonstances et des causes du décès.

Chez les Kabyès au nord du Togo, les cérémonies funéraires ont lieu de février à mars. « C'est cette période qu'à choisie le peuple kabyè pour se souvenir de ses morts et pour leur rendre un hommage digne et mérité » souligne M. Kélèm Padabo TATA, professeur de philosophie à l'Université de Kara.

En réalité, dans cette ethnie, le délai de l'accomplissement des cérémonies funéraires qui ne se font qu'une seule fois, court une année après que l'enterrement ait eu lieu et interviennent après la période des récoltes.

La mort étant classée chez ce peuple selon des critères précis que sont le sexe, l'âge, le statut social, le type de maladie, la cause et les circonstances du décès, les rites funéraires dans la même logique se conforment à l'exigence du prestige social conféré au défunt et selon sa classe d'âge.

Ainsi sont dignes de funérailles, les femmes âgées de 65 ans et les hommes de 70 ans minimum « A ces morts, il est réservé les rites funéraires appelés «Soo »et « Kigbèleng » qui sont des moments de réjouissances populaires » révèle M. TATA.

« La mort d'une personne âgée revêt une signification particulière. Pour le peuple kabyè, le défunt a fait son temps et il peut rejoindre le monde des ancêtres. Ainsi, les funérailles sont prévues pour fêter le retour éternel du défunt. Elles sont alors organisées de façon grandiose pour honorer la mémoire du disparu. Elles permettent d'accompagner les défunts dans leur voyage vers le monde des esprits et de faire d'eux des ancêtres.

Si des funérailles ne sont pas

Danse traditionnelle «So» au cours d'une cérémonie funéraire

célébrées, l'esprit du parent décédé va souffrir et errer dans la nature. Parfois, il peut, dans ces conditions, menacer les vivants.

Mais une fois faites conformément aux prescriptions réglementaires, cet esprit protège la vie des vivants. De temps à autre, on l'invoquera par des offrandes pour solliciter sa grâce, ses faveurs, sa protection devant une menace», explique le professeur.

En revanche, ne sont pas dignes de funérailles, l'enfant, l'adolescent ou le jeune qui n'a pas encore fini sa mission sur terre avant de rejoindre les ancêtres. Au cours des cérémonies relatives au décès de cette catégorie de personnes, il est interdit de boire et de danser. Ceux qui le feraient seront accusés d'avoir un lien avec cette mort. De même, les victimes d'accident ou de maladies « mauvaises » n'ont pas droit à de funérailles grandioses.

A qui revient le devoir d'organiser ces rites?

Les funérailles sont en général fixées et organisées par la famille du défunt. Mais en réalité les gendres apportent un appui important à leurs beaux-parents sous des formes multiples. Selon M. Amah, agent à l'Office Togolais des Recettes (OTR) et mari d'une femme kabyè, « depuis la dot jusqu'au mariage, les gendres sont impliqués dans tous les évènements de leur belle famille, y compris les funérailles. C'est l'occasion d'une sorte de challenge entre eux pour démontrer aussi bien à la belle-famille qu'à leur femme non seulement leur attachement, mais aussi les moyens financiers dont ils disposent. Ainsi, celui qui ne le ferait pas, couvrirait sa femme de honte », précise-t-il.

C'est dire donc qu'en pays kabyè, les belles-familles du défunt sont au cœur des cérémonies funéraires. Les membres de sa propre famille ne sont véritablement sollicités que lorsque qu'il n'a pas de fille mariée. Il faut noter que même divorcée, la femme a droit à cet honneur de son ex-mari, surtout lorsqu'il y a des enfants. « Une femme qui a convolé à plusieurs noces, doit faire bénéficier à sa famille de la contribution de tous ces maris » note le professeur.

De fait, le gendre est souvent averti suffisamment à temps pour lui permettre de se préparer à affronter les dépenses. Les exigences traditionnelles sont sommaires : faire un repas avec la pâte du sorgho, présenter un grand pot entre 75 et 100 litres de bière locale fait à base du sorgho, ainsi qu'un gros bélier dont la viande est partagée entre les deux familles.

Endettement :

Ce rituel traditionnel et très simple a beaucoup évolué de nos jours. La modernité y est convoquée, engendrant pour certains de douloureuses conséquences. Ainsi, pour se plier à la tradition, certains gendres réalisent d'importantes économies sur leurs revenus , voire s'endettent pour ne pas être couverts de honte. Ici comme souvent ailleurs, on dépense désormais beaucoup pour enterrer et honorer les morts. M. Amah nous raconte comment la disparition l'année dernière de sa belle-mère a été pour lui une galère. « Il m'a été demandé de prendre en charge l'organisation des funérailles ; étant l'époux de la fille aînée. Heureusement que mon co-beau m'a soutenu en prenant à son compte les dépenses liées à la veillée, à la fanfare, à la réfection des locaux, au repas populaire, à la boisson, ainsi quelques animaux de sacrifices. En réalité, il a tout fait à ma place. C'est lui qui a sauvé mon honneur. Mais ce n'était pas gratuit. A présent, je lui suis redevable d'une importante dette » se lamente l'agent de l'OTR. Ce douanier que nous avons rencontré révèle pour sa part avoir dépensé plus de 5 millions de FCFA pour les funérailles de son beau-père il y a quelques mois.

« Quand on aime, on ne compte pas » dit l'adage. Même pour les morts, doivent se consoler ceux qui sont obligés de s'endetter pour honorer une tradition, qui pourtant n'en exige pas autant.

Un réseau de vol de scooters envoyés vers le Bénin démantelé en région parisienne

Ibrahim SEYDOU

Ce sont les confrères du site leparisien.fr qui rapporte l'information. La Sûreté territoriale de la région des Hauts-de-Seine (France) vient de démanteler un réseau de voleurs et receleurs impliqués dans les vols de deux-roues. Volés dans le quartier de La Défense et alentour à un rythme soutenu, scooters et motos étaient envoyés au Bénin Arrêtée cette semaine, l'équipe est soupçonnée d'en avoir dérobé 56. Mais la suite des investigations pourrait révéler un nombre bien supérieur de victimes.

Selon nos confrères, l'affaire débute en septembre sur la base d'un tuyau : des jeunes de Nanterre en région parisienne déroberaient régulièrement des deux-roues, remis à un receleur. Rapidement, ce dernier est identifié. C'est un garçon de 17 ans qui vit à Pierrefitte (Seine-Saint-Denis). Son téléphone est écouté, il est surveillé, suivi. Presque tous les jours, le jeune homme rejoint le quartier Pablo-Picasso, à Nanterre, pour y récupérer un scooter ou deux, chargés dans la camionnette qu'il conduit sans permis.

Les téléphones de ceux qu'il rencontre sont également écoutés. Il est souvent question des modèles « commandés », des scooters puissants tels les PCX de Honda, les Honda Forza, ou cette BMW disparue le 4 septembre dernier alors qu'elle était stationnée avenue Georges-Clémenceau à Nanterre.

Les voleurs payés 100 à 200.000 FCFA par engin dérobé

En recoupant les plaintes, les enquêteurs isolent 56 engins dérobés à La Défense, à Nanterre et Puteaux, à Rueil-Malmaison et Suresnes. Dans le quartier d'affaires, les voleurs - des jeunes de 18 ans de Pablo-Picasso - avaient l'habitude de sévir place des Degrés, place des Reflets... là où les salariés des tours garent leurs deux-roues. Ils étaient rémunérés 100 à 200.000 FCFA par scooter remis au receleur de Pierrefitte.

Lui était en contact avec un autre receleur, un Béninois de 40 ans, qui récupérait à son tour les engins volés pour en envoyer une grande partie au Bénin. Les écoutes ayant révélé un rendez-vous dimanche soir dans un entrepôt de Romainville (Seine-Saint-Denis), les enquêteurs s'y sont rendus.

Un scooter (image illustrative)

Le jeune receleur venait livrer un scooter avec sa camionnette. Les deux hommes ont été arrêtés en flagrant délit et les policiers ont ouvert quatre autres camionnettes stationnées dans le hangar.

En tout, elles cachaient 23 scooters volés. Chez le Béninois, il y avait encore quatre engins. Toute l'équipe a été mise en examen dans le cadre de l'information judiciaire ouverte jeudi pour « vol en bande organisée, recel de vol en bande organisée, association de malfaiteurs ». Et tout le monde est en détention provisoire.

L'accès au droit et à la justice au Togo

(Suite de la parution N°215)

Me SANVEE Ohini Lionel
Avocat à la Cour

Que désigne le service public de la « Justice » ? Il faut ici penser aux Juridictions, (Cours et Tribunaux) qui doivent leur nom au fait qu'ils sont chargés de dire le droit. Comment est organisé le service public de la justice au Togo ?

Organisation et fonctionnement de la justice au togo

Nous exposerons ici, d'abord les différents types de juridictions, ensuite nous parlerons des différentes personnes qui participent au fonctionnement de la Justice et enfin nous indiquerons comment procéder pour accéder à la Justice.

Les différents types de juridictions

Conformément à l'article premier de l'ordonnance du 7 septembre 1978 portant organisation judiciaire, la Justice est rendue au Togo par 3 types de juridictions :
1. Des Juridictions ordinaires de droit commun ;
2. Des Juridictions ordinaires spécialisées ;
3. Des Juridictions d'exceptions.

Ces dernières juridictions sont composées de :
• La Cour de Sûreté de l'Etat ;
• Le Tribunal spécial chargé de la répression des détournements des deniers publics.
Mais la constitution actuelle de la République togolaise adoptée le 14 octobre 1992, a, dans son article 119 supprimé ces juridictions.

Les Juridictions ordinaires de droit commun

Il s'agit des tribunaux de Première Instance, des Cours d'Appel et de la Cour Suprême.

Les Tribunaux de Première Instance

Ce sont les Juridictions de premier degré. Elles siègent dans les grandes villes du Togo.
Elles sont composées de différentes Chambres relatives à la nature de l'affaire traitée.

Ces Chambres sont :
- Chambres civiles et commerciales ;
- Chambres correctionnelles.

En matière correctionnelle, c'est-à-dire les affaires relatives aux contraventions et délits, le parquet est représenté près le Tribunal de Première Instance par le Procureur de la République et ses substituts.

Le Tribunal de Première Instance siège à juge unique.
La décision rendue par un Tribunal est appelée jugement.

Les Cours d'Appel

La Cour d'Appel est la juridiction de 2ème degré. Il existe deux Cours d'Appel au Togo : la Cour d'Appel de Lomé et celle de Kara.
Chaque Cour d'Appel est composée d'un Président, d'un vice-président et de Conseillers.

Elle siège en plusieurs Chambres :
- Chambres civiles et commerciales ;
- Chambre sociale ;
- Chambre des appels correctionnels ;
- Chambre d'accusation ;
- La Cour d'assises ;
- La Chambre administrative.

La décision rendue par la Cour d'Appel est appelée Arrêt.
De toutes matières, les arrêts sont rendus par trois magistrats.
Le parquet est représenté près la Cour d'Appel par un Procureur Général et ses substituts.

La Cour Suprême

C'est la haute Juridiction de la République Togolaise en matière judiciaire et administrative. Elle siège à Lomé.
Elle comprend deux chambres :
- La Chambre Judiciaire et
- La Chambre administrative.

Chaque Chambre est composée d'un Président de Chambre et d'au moins quatre Conseillers.
Le Ministère Public est exercé auprès de la Cour Suprême par le Procureur Général et les Avocats Généraux.
Quelles sont les attributions de la Cour Suprême ?
Il faut les préciser suivant les Chambres.
• La Chambre Judiciaire connaît :
- Des pourvois en cassation formés contre les décisions des juridictions civiles commerciales et pénales ;
- Des prises à partie contre les Magistrats de la Cour d'Appel ;
- Des demandes de révision des règlements de justice ;

• La Chambre Administrative connaît :
- Des recours formés contre les décisions rendues en matière de contentieux administratif ;
- Des recours pour excès de pourvois formés contre les décisions de l'administration, des ordres professionnels et des décisions des organisations privées investies d'une mission de service public.
- Les décisions de la Cour Suprême ne sont susceptibles d'aucune voie de recours, si ce n'est que pour les rectifications des erreurs matérielles.
Les décisions de la Cour Suprême sont aussi appelées Arrêts.

Les juridictions ordinaires spécialisées

Il en existe deux :
- les Tribunaux du travail ;
- les Tribunaux pour enfants

Les Tribunaux du travail

Les Tribunaux du travail sont institués pour trancher les différends individuels pouvant naître à l'occasion de l'exécution du contrat entre les travailleurs et leurs employeurs.
Ces Tribunaux dépendent du Ministère de la Justice.

Le Tribunal territorialement compétent est celui du lieu de travail.
Mais à ce jour, seul le Tribunal du travail de Lomé est effectif et connaît de tout le contentieux social au TOGO.
Il faut préciser que la procédure devant les Tribunaux du travail est gratuite.

Les Tribunaux pour enfant

Il faut dire ici que le Code des enfants a prévu deux organes :
Le Juge des enfants et le Tribunal pour enfants.
Dans chaque Tribunal de Première Instance, un Juge nommé par décret du Conseil des Ministres, exerce la fonction de Juge des enfants.

Les enfants âgés de plus de quatorze ans qui sont prévenus d'infraction à la loi pénale, peuvent être déférés devant le Juge des enfants qui procède à l'instruction des faits, prononce la culpabilité ou non et prend des mesures éducatives appropriées.
Le Tribunal pour enfant est une juridiction collégiale.
Il est composé du Juge des enfants et de deux (02) assesseurs désignés par arrêté du Ministre de la Justice.
Il tient des audiences non publiques auxquelles sont admis les enfants.
(La suite dans nos prochaines parutions)

AUTOMEDICATION :

De graves risques sur la santé

Charles KOLOU

L'automédication est très répandue dans le monde. Au Togo, la tendance se confirme. Selon une étude récente réalisée par des enseignants de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Lomé auprès de 1310 individus dont l'âge est compris entre 25- 40 ans la commune de Lomé, la prévalence à l'automédication est de 80,28%. Une autre étude sur un échantillon plus réduit estime à 93% la proportion des populations faisant recours à l'automédication.

De fait, les professionnels de santé sont de moins en moins consultés par les patients avant l'achat de médicaments, privilégiant un recours à l'automédication. Presque à la mode chez toutes les couches sociales pour des motifs non identiques et concernant la médecine conventionnelle comme traditionnelle, l'automédication est devenue un phénomène de santé publique.

Automédication : entre pauvreté et ignorance

Selon l'OMS, l'automédication consiste dans le fait qu'un individu recoure à un médicament, de sa propre initiative ou de celle d´un proche, dans le but de soigner une affection ou un symptôme qu'il a lui-même identifié, sans avoir recours à un professionnel de santé.

Les motivations de ce choix des populations en cas de maladie sont multiples. Le manque de moyens financiers conjugué au coût des consultations dans les centres de santé est la première raison évoquée par les patients qui font recours à l'automédication. L'on associe au coût, l'accessibilité géographique aux soins surtout en milieu rural.

« La pauvreté, l'accès aux structures de santé, l'accessibilité financière et géographique, le coût de la consultation et de l'ordonnance prescrite peuvent constituer des raisons de recours à l'automédication », estime Dr. Innocent KPETO, président de l'Ordre national des pharmaciens du Togo qui révèle que l'un des motifs reste « la surestimation par certains patients de ce qu'ils pensent connaitre d'un médicament et d'une pathologie, oubliant que seul un professionnel de santé après consultation, pourrait prescrire une ordonnance médicale ».

Outre le manque d'argent, l'on évoque l'absence d'une couverture maladie pour toute la population pour amoindrir les frais d'une prise en charge normale.

« Les raisons évoquées dans la pratique de l'automédication étaient la connaissance de la maladie, l'absence de sa gravité et le manque d'argent. L'autre facteur associé à l'automédication reste l'absence d'une assurance maladie», conclut une étude sur l' Evaluation de l'automédication dans les officines de Lomé.

Un autre motif qui pousse les patients à recourir à l'automédication est le premier réflexe à vouloir payer un médicament qu'on lui aurait prescrit pour un malaise identique ou encore sur conseil d'un proche qui estimerait avoir eu un soulagement à la prise d'un médicament spécifique pour une pathologie similaire.

Si l'automédication prend de l'ampleur de nos jours, c'est grâce aussi à l'avancée des technologies de l'information et de la communication où l'on peut trouver sur l'internet des indications pour des pathologies spécifiques et décider de s'en procurer sans avoir l'avis d'un médecin ou praticien de la santé.

« Les gens croient connaître à travers des réseaux sociaux et sur le net, à travers des informations vraies ou fausses qui circulent. Et parce j'ai lu ça quelque part donc je vais m'en procurer », confie, Philipe A., ingénieur de laboratoire.

La disponibilité des médicaments dans les rues et des réseaux illicites de ventes des médicaments facilitent de même l'accessibilité aux médicaments et par ricochet l'automédication.

De fait, l'automédication est avant tout, selon Dr KPETO, une question de méconnaissance des risques. « Ça se joue sur l'ignorance. Il y a certaines personnes qui vont jouer sur cette ignorance des populations par rapport aux problèmes de santé de façon globale avec des publicités à outrance motivant les uns et les autres à user de tout moyen pour se procurer certains médicaments oubliant les exigences de la denrée médicament », indique-t-il.

Les conseils dans les officines aussi sont considérés comme des facteurs encourageant l'automédication.

Une personne payant du médicament

L'automédication : une pratique risquée

L'adoption de l'automédication a des risques sur le patient qui s'y adonne et constitue un problème de santé publique surtout avec la vente des faux médicaments qui prospère. ce fléau a des risques sanitaires sur l'homme et des impacts économiques.

« Malheureusement les médicaments que nous allons consommer sans prescription formelle vont en règle générale nous faire plus de mal que le soulagement ou la guérison attendue », déplore docteur Innocent Kpeto.

Le risque est élevé du fait que le patient, à défaut d'être un professionnel de la santé, puisse passer à côté du diagnostic et prendre d'autres produits qui finissent selon les médecins par aggraver son état de santé.

Selon le pharmacien d'officine A. Gilles d'Almeida, l'automédication porte des risques rénal, digestif, hépatique, cutané, allergique et bien d'autres complications comme les chocs anaphylactiques.

Cette situation amène l'homme à dépenser beaucoup plus qu'il ne devrait si aux premiers symptômes il avait privilégié se faire consulter.

« En automédication, on va prendre un produit pensant que le symptôme qu'on ressent a été déjà vécu. On dépense pour se payer un médicament et malheureusement si l'on se trompe de diagnostic, la maladie peut s'aggraver et quand l'on décidera d'aller à l'hôpital, la prise en charge pourrait se réveler plus compliquée et chère », nous confie un médecin généraliste.

L'automédication est nuisible pour la santé de l'individu lui-même et pour sa communauté et induit aussi des conséquences financières.

L'automédication avec des antibiotiques est encore plus dangereuse. Avec la surconsommation de ces antibiotiques, l'on est en train de créer les conditions de leur résistance aux bactéries. Cette situation constitue à l'avenir une menace de santé publique au stade où les bactéries deviendront résistantes aux antibiotiques qui existent. Ce qui rendrait difficile la prise en charge des patients qui manifesteront certaines formes de maladies.

Ceci peut en outre créer une crise de confiance au système de santé avec la prise des antibiotiques qui peuvent rendre inefficaces certains traitements avec la modification des paramètres qui permettent de préciser les diagnostics de son organisme.

Le danger est si énorme qu'une alerte mondiale interpelle les Etats à veiller à réduire l'automédication.

L'autre risque de l'automédication reste l'empoisonnement lorsque l'on ne respecte pas les doses normales.

«L'automédication peut conduire à la mort quand par exemple l'on se prête à avaler sans consultation des antipaludéens alors qu'on souffre d'une fièvre typhoïde ou encore qu'en cas d'infection pulmonaire, se traite avec un sirop. D'où la nécessité de consulter un médecin ou de ne pas prendre à la légère les médicaments», indique Gilles d'Almeida

Les conseils des praticiens

Face aux risques élevés de l'automédication, les praticiens de la médecine lancent l'appel aux patients à faire recours aux services de santé , à avoir confiance pour aller consulter ; car il est plus conseillé de consulter que de courir les dangers en s'adonnant à l'automédication.

Dr KPETO invite les populations à se méfier des produits qui font objet de publicités et des conseils des proches ou encore à se mettre dans la peau de connaisseur d'une pathologie car dit-il, «même un médecin consulte un autre professionnel de la santé quand il est malade».

L'élargissement de l'assurance maladie à toutes les couches de la population pourrait être un paramètre de réduction du taux de pratique de l'automédication.

focus Infos
Bimensuel Togolais d'informations
Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07
Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773
- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

Le sexe est bon pour la santé

Dr Efui Holaly GBEKLEY.

Il est souhaitable et bénéfique d'avoir une sexualité épanouie. Mais comme celle-ci peut être riche et complexe à la fois, il n'est pas si simple d'y arriver. Avec le temps, s'installeront des difficultés voire des obstacles dans la recherche d'une sexualité harmonieuse. Nous en identifions quelques-uns et proposons des pistes pour les surmonter.

Le premier obstacle à une sexualité épanouie est de vouloir correspondre aux normes. En matière de sexualité, il n'y a pas de modèle unique et idéal, bien au contraire. Nous pensons que les autres sont des idéaux en termes de sexualité et que nous autres sommes bien en deçà de la norme ; ceci est une erreur. Le sexologue et psychothérapeute Sylviane Larose, affirme que « dès qu'on considère qu'il n'y a qu'une façon d'avoir des relations sexuelles, c'est généralement problématique ou sur le point de le devenir... » Cette conception erronée de la sexualité qui déprécie son effort personnel de la sexualité est en vogue dans nos sociétés ou pullulent des montages de scènes pornographiques à profusion au sein de la jeunesse. Souvent dans ces montages, il apparait que pour mieux faire l'amour, ou jouir de sa sexualité, il faut aller avec violence. Si cela est vrai pour certains devenus accros à la chose essentiellement les hommes et appuyés dans certains cas par leurs partenaires, cela ne l'est pas pour nombre de personnes notamment les femmes qui cherchent à vivre justement leur sexualité dans la douceur. L'accent mis sur l'exploit physique, au détriment du désir et du plaisir, va alors de paire avec la valorisation des organes génitaux et renforce la tendance à la domination masculine. S'ensuit le danger de penser que la capacité à avoir et à maintenir une puissante érection éclipse tout. Dans cette course à remplacer la déficience sentimentale et émotionnelle par la pleine assurance physique, s'invitent le viagra et les autres types de stimulants de l'érection ou de l'éjaculation (petit cola, gingembre, petit piment, eau de bois, eau de roche.....). On peut aimer faire l'amour doucement et longtemps ou, au contraire, préférer que ce soit intense et presque violent. Mais c'est lorsqu'il n'y a qu'un seul de ces modèles qui fonctionne pour une personne que les problèmes surviennent. Monsieur aime aller de façon intense et madame le veut de façon solennelle. Il faudra trouver un juste milieu pour satisfaire tout le monde. A chacun son ou ses goûts pour le sexe mais au couple sa sexualité. Rien n'est standard en matière de sexualité. Les ingrédients nécessaires pour qu'une relation se reproduise doivent souvent être l'objet d'une discussion qui peut évoluer avec le temps au sein du couple. Ces conditions bien nécessaires ne sont pas obligatoires ou indispensables à une relation sexuelle : la pénombre, les rideaux fermés, que les enfants dorment, que ça soit parfaitement spontané, ou adopter telle ou telle position, avoir vu tel film ou ne pas être fatigués ni stressés.... Tout est discutable et il n'y a pas de normes.

Le deuxième ennemi de la santé sexuelle est la performance sexuelle ou l'objectif à atteindre. Le désir d'atteindre une norme entraîne la quête d'une performance. Elle rend toute discussion impossible et c'est la sexualité du couple qui en pâtit. Avec le sexe, il n'en est pas question. La quête de la performance et la volonté de correspondre à la « norme » ou de se conformer aux statistiques seraient parmi les pires et les plus répandus des anti-aphrodisiaques de notre époque, relèvent les études de plusieurs experts sur la sexualité. Ceci est une des raisons de l'augmentation des cas d'éjaculation précoce, de faiblesse sexuelle et de stérilité au sein de la jeunesse togolaise , africaine qui cherche une personnalité en des pratiques véhiculées sur la toile et les réseaux sociaux sans conseils des professionnels. La thérapeute conjugale Esther Perel, constate et dit que lorsque l'on a un problème sexuel, on peut finir par croire qu'avec un but bien défini, une solide organisation et un travail acharné, tout est possible. « Mais en appliquant cette méthode, on oublie les sentiments ». La santé sexuelle n'est pas la santé physique et les méthodes s'y appliquant sont différentes.

Course contre la montre :

Le 3ème danger de la sexualité est le danger des statistiques. La sexualité n'est pas une course contre la montre. C'est un domaine où on investit pour son plaisir et son épanouissement. On n'a pas à faire des comptes à qui que ce soit. Le seul objectif est la joie du couple. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui que la sexualité est littéralement envahie par les statistiques. Nous nous focalisons sur des questions propres à une enquête statistique : sommes-nous à la hauteur, avons-nous assez de rapports, combien d'orgasmes, de quelle intensité, dans quelles positions ? Nous avons tendance à moraliser, à purifier notre sexualité en nous conformant à des normes ; ce qui nous conduit à l'anxiété de la performance pour le commun des mortels et à une culpabilité religieuse pour les plus religieux. Pour le spirituel, le naturel et le surnaturel, l'érotisme n'a rien à voir avec l'efficacité, la norme, la performance et pire les statistiques. L'exemple du sexologue Yvon Dallaire illustre bien ce qu'est la sexualité, une pratique sans norme et personnelle. Il constate, par exemple, que certaines personnes ont très peu de libido, parce qu'elles ont simplement moins de testostérone que la moyenne. Leur sexualité sera donc moins intense, et leur désir moins prenant.

On dit que l'homme moyen de 25 ans devrait faire l'amour 3 fois par semaine, et la femme 1 ½ fois. Pourtant, bien des personnes ont 2 ou 3 relations sexuelles par an et sont très satisfaites ; d'autres en ont besoin de 2 par jour, « Ça fait partie de l'épanouissement sexuel de s'accepter tel qu'on est, et de profiter de qui on est et de ses capacités », précise-t-il.

La randonnée de plaisir et le gaspillage sont le propre d'une sexualité responsable. Bien d'autres ennemis de la sexualité existent et font leurs courses contre le bonheur du couple.

APC, la nouvelle méthodologie qui fait grincer les dents chez les enseignants

Albert AGBEKO

Une nouvelle méthodologie d'enseignement est entrée en vigueur au Togo au cours de cette année académique. Il s'agit de l'approche par compétence (APC) qui remplace l'ancienne , l'approche par contenue. Axée sur les actions et les reflexes de l'apprenant, cette nouvelle approche vise d'une part, à mettre l'apprenant au centre du processus éducatif pour lutter contre son échec et d'autre part, à perfectionner les compétences du personnel enseignant et à améliorer sa productivité. Même si la méthode elle-même n'est pas décriée par les enseignants, le fait qu'elle soit mise en œuvre au cours de l'année n'est pas de leur goût.

En octobre 2018, soit environ un mois après la rentrée, le ministère des enseignements primaire et secondaire lance une nouvelle méthodologie d'enseignement. Elle prend en compte tous les programmes d'enseignement de la sixième jusqu'en troisième. Mais pour ce début ne sont concernées que les classes de sixième avec six matières à savoir : Français, Mathématiques, Physiques, SVT, Anglais, Histoire et Géographique.

Des élèves dans une classe

L'objectif visé par cette nouvelle approche est de mettre l'apprenant au centre de l'apprentissage. « Selon la nouvelle approche, on suppose que l'élève ne vient pas la tête vide, il connait quelque chose, il a une compétence, un talent à faire valoir. C'est ainsi qu'on lui demandera de produire quelque chose, sortir ce qu'il sait sur ce qu'on veut apprendre de la leçon du jour. Et avec ce que toute la classe connait déjà, l'enseignant ne viendra que compléter. C'est ça, la nouvelle approche, l'approche par compétence », nous a expliqué AYISSA Komi Wola, Inspecteur de l'Education nationale.

Vu que cette nouvelle méthodologie n'a été lancée qu'en cours d'année et pour ne pas bouleverser tout le programme, les responsables du ministère des enseignements ont préféré commencer par la classe de sixième en progressant chaque année pour couvrir toutes les classes du secondaire.

Ce retard dans le démarrage de ce programme n'est pas sans désagrément pour les personnes censées dispenser ces cours, les enseignants. « Nous profitons le plus souvent des vacances pour faire des retouches sinon des mises à jour de nos fiches de cours. Voilà qu'après avoir consacré le peu de temps que nous avons eu cette année pour les vacances pour faire ce travail et juste un mois après la rentrée, on change la donne, c'est un peu dur à admettre mais nous n'avons pas le choix », nous a confié Dénis Eklou, un enseignant du secondaire.

« Depuis fort longtemps et dans tous domaines, tout changement créé des mutations mentales pour ne pas parler de trouble psychologique », reconnait pour sa part Komlanvi Faustin Adegnon, un autre enseignant. La façon de dispenser qui est notre manière habituelle diffère de celle nouvellement mise à notre portée et la pire des choses, elle est arrivée après un mois voire dans le deuxième mois. Ce qui fait que certains élèves sont réticents et jusqu'alors ne se retrouvent même pas.

Pour faire face aux difficultés dans la préparation des fiches de cours conformément à la nouvelle méthode, beaucoup d'enseignants se constituent en groupes pour échanger et préparer des fiches de cours afin qu'elles soient un peu plus acceptables pour éviter des risques de bâcler le cours.

Cependant, ils sont d'avis que la méthodologie soit uniquement appliquée cette année aux élèves de la sixième. Cela permet à l'enseignant, soulignent-ils, de continuer avec les fiches déjà préparées pour les autres classes en attendant que la méthode ne soit étendue à ces classes.

« Mon appréciation est que cette Approche Par Compétence (APC) est bien mais nous risquons de former des leaders moins cultivés », relativise Eklou.

Aux critiques d'avoir débuté le programme au cours de l'année académique, l'inspecteur répond que « mieux vaut tard que jamais car si on attend, quand nos élèves voyagent dans d'autres pays, ils tombent dans un autre système et ce qu'on leur demande les désoriente ».

Etant donné que c'est une nouvelle méthodologie, les enseignants déplorent le manque de matériels didactiques pour les accompagner. Mais pour AYISSA, dans chaque matière, des pages ont été mises à la disposition de chaque établissement et le programme à l'intention des enseignants. « Maintenant si tu es un privé et tu crées ton établissement , attends-toi à acheter les outils didactiques au personnel », conclut-il.

Fin de stage d'initiation spécialisée de l'Unité spéciale d'intervention des douanes

Nana GARBA
Stagiaire

Pour marquer la fin de la formation des élèves stagiaires de l'Unité spéciale d'intervention des douanes (USID), une cérémonie de libération a été organisée le 21 janvier dernier sur le champ de tir du premier bataillon d'intervention rapide d'Agoè-Nyivé à Lomé.

Débuté en novembre dernier, le stage avait pour but de renforcer les capacités opérationnelles des douanes togolaises ainsi que la protection de l'économie nationale. Pour cette première promotion, ils étaient 37 au départ, mais seuls 33 ont pu finir la formation.

Durant les 9 semaines, les stagiaires ont été formés aussi bien sur le plan théorique que pratique. Face aux menaces de toutes sortes auxquelles ils peuvent être confrontés, venant de contrebandiers ou de trafiquants, ils ont été outillés sur des techniques de combat, à la maîtrise avec ou sans armes, à l'escorte de convoi ou encore à la patrouille d'intervention en véhicule...

Le Commissaire général de l'OTR, Kodzo Adedze a justifié cette formation par la nécessité de protéger l'économie du pays et pour faire face aux risques multiformes auxquels il peut être confronté.

Le commandant de la première région militaire Mangorgou Momigbeni, représentant le chef d'état-major des Forces armées togolaises (FAT) , a assuré Adedze de l'entière collaboration des FAT pour relever les défis sécuritaires pesant sur l'économie nationale.

Les douaniers posant avec le Commissaire

L'OTR célèbre la Journée Internationale de la Douane

Nana GARBA
Stagiaire

L'Office Togolais des recettes (OTR) s'est joint à la communauté douanière mondiale pour célébrer l'édition 2019 de la Journée internationale de la douane (JID) qui a été placée cette année sous le thème « des frontières SMART pour des échanges commerciaux fluides et le mouvement sans entrave des personnes et marchandises ».

La Journée internationale de la douane (JID) est parrainée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) qui compte 150 Etats membres. Elle met en exergue les efforts des hommes et des femmes qui travaillent dans les administrations douanières du monde entier. C'est aussi l'occasion de rappeler comment les douanes contribuent à assurer la sécurité et la prospérité des collectivités.

Au Togo, elle a été marquée par une marche sportive suivie d'un match de football de gala, organisé le 26 janvier. Les 28 et 29, ont eu lieu sur l'esplanade du Palais des congrès de Lomé, des rencontres d'échanges portant sur différentes thématiques. La première, « le transi intra-régional » a notamment porté sur le cas précis de l'interconnexion entre le Togo et le Burkina-Faso, et la seconde sur « les outils SMART de la douane dans la facilitation des échanges au Togo. »

La présentation des nouvelles procédures du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales a également été effectuée.

La JID a été par ailleurs l'occasion pour l'OTR de décerner des certificats de reconnaissance à une centaine de récipiendaires, dont la Brasserie et Total, les deux premières sociétés arrivées en tête du classement. Il s'agit de distinctions décernées à saluer la bonne collaboration qui existe entre l'OTR et ses contribuables ; et à les enourager à être toujours de bons payeurs d'impôts ou taxes.

Le Commissaire de l'OTR et les responsables des sociétés primées

SPORT / CHAMPIONNATS NATIONAUX DE FOOTBALL :

Les Chauffeurs perdent le volant, Gbikinti prend le contrôle de l'élite

Charles KOLOU

Le championnat national de football de première division (D1) était le wee-kend dernier à sa 15ème journée avec 7 affiches. A l'issue des confrontations, Gbikinti devient leader grâce à sa victoire sur Semassi de Sokodé avec un score de 2 contre 1. Le club de Bassar aligne ainsi une troisième victoire d'affilée et détrône l'Association Sportive des Chauffeurs (ASCK) de Kara qui reste sur de mauvaises performances depuis la treizième journée.

Le club des chauffeurs de Kara a ainsi enregistré une nouvelle défaite face à l'actuel dernier du championnat Gbohloesu (1-0). En revanche, l'autre club de la Kozah, Asko, a renoué avec la victoire en battant Foadan de Dapaong à Evala Stadium. Le derby de la capitale entre Dyto et l'As Togo Port s'est soldé par un match nul (0-0). Le club des militaires engrange son premier point sur les 3 derniers matchs et freine l'élan des Dockers qui étaient sur une série de 2 victoires.

Sara FC a contraint sur un score de un but partout les protégés de Gabriel Ameyi au partage de point. Maranatha de Fiokpo enregistre ainsi un match nul de plus devant ses supporters. Anges FC et Koroki qui se donnaient rendez-vous à Notsè se sont séparés sur le même score d'un but partout.

Gomido au stade municipal de Kpalimé n'a pu s'imposer devant l'équipe de l'AS OTR. Les Shows Boys n'ont pu mieux faire qu'un match nul (1-1) devant leur public.

Au total, 13 buts ont été marqués pour 3 victoires et 4 matches nuls. La meilleure attaque est celle de Gbikinti qui a trouvé 2 fois le chemin des filets.

Au classement, Gbikinti prend la première place devant l'ASCK avec 24 points à la différence de buts. Sara FC, un promu de la saison complète le trio de tête avec 23 points devant Maranatha et l'AS OTR qui ont chacun 22 points au compteur. Asko de Kara grâce à sa victoire sort définitivement de la zone de relégation. Foadan de Dapaong (17 points) et Gbohloesu (15 points) occupent respectivement les 13ème et 14ème place au bas du tableau.

Après 15 journées, tout reste à jouer pour les clubs en division d'élite à l'analyse des différences de points entre le premier du championnat et le dernier.

ASKO-ASCK, le choc de la 16e journée

Le championnat se poursuivra le week-end prochain avec au programme sept rencontres.

Koroki accueillera à Tchamba l'équipe de Maranatha FC et l'As Togo Port à Lomé recevra Anges FC. A Dapaong, Foadan offre son hospitalité au Dynamique togolais (Dyto) qui reste en quête d'une victoire pour se relancer. A Sokodé Sara Fc en déplacement défiera Semassi . A Evala Stadium l'on assistera au derby de la Kozah entre le club des Conducteurs ASCK qui cherchera à rompre la série de défaites face à l'autre club rival de la ville, Asko. L'As OTR sera en déplacement dans les Lacs pour affronter GBOHLOESU et les Shows Boys de Kpalimé se rendront à Bassar pour y défier Gbikinti le leader.

L'équipe de l'ASCK (photo archive)

D2 : Agouwa règne dans le Nord et IFODJE fait la loi dans la zone sud

La deuxième division était quant à elle à la 11ème journée. Dans la zone nord, 4 matchs étaient au programme.

(Suite à la page 14)

Moov-Togo inaugure un site haut débit mobile à Nyive

Carine OLLANLO

Avec l'avènement du haut débit mobile au Togo, les avancées technologiques de ces dernières années sont en constance évolution et bouleversent ainsi les habitudes sur le marché de la téléphonie mobile. Confronté à ces diverses mutations importantes, Moov Togo s'approprie l'extension du haut débit mobile à un rythme plutôt significatif sur toute l'étendue du territoire. Le réseau mobile met également la priorité sur le désenclavement des territoires éloignés des grandes villes en leur donnant la possibilité de participer aux nouvelles activités de l'ère numérique. C'est justement dans cette optique que le 15 janvier dernier, le réseau Moov a permis aux populations de Nyivé de s'ouvrir sur le monde extérieur.

Le Directeur de Moov M. Abdellah Tabhiret lors de l'inauguation

Nyivé, cette localité composée de plus de huit (08) villages et située à quelques kilomètres de Kpalimé (frontière Ghana) a été dotée d'une antenne de télécommunication Moov. En effet, plus de 10 000 habitants de cette localité étaient depuis longtemps coupés du monde, pour cause, le manque de réseau de communication. Une situation qui durant des décennies a porté un coup dur au commerce de cette localité, déclare Togbui Gle VII, Chef de la Communauté de Nyivé

« Nos parents auraient bien voulu transporter leur trop-plein vers des marchés les mieux indiqués, voire nouer des relations avec des consommateurs qui peuvent, par eux-mêmes, organiser le transport de leurs marchandises. Ils ont toujours essayé. Mais la communication téléphonique restant aléatoire, le découragement s'en suit », a-t-il déclaré

L'inauguration du site de Nyivé répond aux besoins des populations de cette localité de se connecter au monde grace à un réseau national, nous explique le Directeur Général de Moov, Abdellah Tabhiret : « ce qui est important est que désormais, c'est une communauté qui peut avoir accès à tous les produits et services de la téléphonie Moov. Nous sommes en train de répondre à leurs problèmes et à leurs besoins ».

Les populations de Nyivé n'ont pas manqué d'exprimer leur joie à travers des chants traditionnels et des danses folkloriques. Car à présent, communiquer ne devrait plus être un parcours du combattant, nous déclare Antoine Blawi, un enseignant nouvellement affecté à Nyivé « nous sommes très ravis de l'installation de l'antenne Moov. Je viens d'arriver dans la localité mais à peine installé, je rencontre d'énormes difficultés à joindre ma famille restée en ville ».

Rappellons qu'avant l'implantation de l'antenne de Moov, la communauté de Nyivé était contrainte d'utiliser le réseau étranger pour communiquer.

Ayant à son actif trois axes de réseau de fibre optique sur plus de 1000 Km sur le territoire togolais et les licences d'exploitation de la 3G+ et 4G, Moov Togo continue la densification des sites haut débit mobile à l'orée de cette nouvelle année.

La mission que s'est assignée Moov Togo, notamment celle du déploiement du haut débit mobile dans les contrées les moins denses ou les plus distants au Togo, s'inscrit en convergence des enjeux de l'époque actuelle et dans l'optique des différents projets de renforcement des nouvelles technologies des pouvoirs publics en vue d'une vulgarisation effective du numérique.

Nouvelle promotion à l'Ecole Nationale de Police (ENP)

Ibrahim SEYDOU

255 élèves commissaires et officiers de police de la promotion 2016-2018, ont reçu leurs épaulettes mardi le 29 janvier à l'Ecole Nationale de Police (ENP) de Davié (35 km de Lomé).

Cette promotion baptisée Général Gnassingbé Eyadéma est composée dans les détails de 108 commissaires dont 10 cadres féminins et 147 officiers de police dont 13 relevant du personnel féminin. Recrutés à l'issue d'un concours organisé en 2014, ces nouveaux fonctionnaires de la police ont reçu des formations militaires de base au Centre National d'Instruction (CENI) de Kara.

Ils ont été formés dans plusieurs disciplines notamment, la connaissance de l'institution policière, la gestion d'un service de police, les enquêtes judiciaires, les normes administratives et techniques de circulation de l'information. Les 255 nouveaux commissaires et officiers de la police ont suivi des formations sur la Sécurité publique, le service d'ordre, les droits de l'homme et protection des personnes vulnérables, la sécurité routière, le renseignement intérieur, la sécurité en intervention, l'anglais, le maintien de l'ordre, ainsi que sur la police citoyenne.

Après cette phase théorique, les deux catégories ont effectué des stages pratiques d'intégration dans les unités et services territoriaux de Police nationale en 2018.

Les commissaires ont suivi, en 2017, un stage de Brevet d'Armes N° (BA1) à l'Ecole Nationale des Sous- Officiers de Témédja (ENSO-Témédja).

Bien outillés et aguerris, ils sont prêts à assurer, avec efficacité leurs missions de paix, de sécurité et de stabilité du pays, selon leurs formateurs.

La cérémonie de fin de formation a été présidée par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Gal de brigade Damehame Yark, et marquée par la proclamation des résultats, le baptême, la pose d'épaulettes, l'exécution de l'hymne national « Terre de nos Aïeux », le salut au drapeau et un défilé.

Un commissaire avec ses épaulettes

Les policiers avec leurs épaulettes

Dans son intervention, le ministre de la sécurité et de la protection civile, a rappelé le contexte sécuritaire dans lequel cette formation intervient et le caractère exigeant de leur fonction. Selon le Gal de brigade Yark Damehane, ce contexte sous régional est caractérisé par des actes de terrorisme, de prise d'otages avec demande de rançons, de violences urbaines, de persistance du trafic de drogue et des êtres humains, ainsi que le développement de la criminalité numérique, de tensions politiques sur fond de manifestations publiques violentes. Ces phénomènes criminels perpétrés sur le territoire national avec parfois des ramifications au-delà des frontières, « exigent des personnels des forces de sécurité des aptitudes professionnelles à la hauteur des défis de l'heure que l'on ne saurait acquérir sans la formation ».

D'où une formation pluridisciplinaire adaptée aux nouvelles donnes de la sécurité en vue de les « doter de compétences, du savoir, du savoir-faire et du savoir être nécessaires à l'exercice efficace de leurs missions ».

Le directeur général de la Police, le commissaire divisionnaire, Têko Mawuli Koudouovoh a remercié la hiérarchie militaire pour les sacrifices qu'elle ne cesse de consentir en matière de maintien de la paix et de la sécurité, tout en rappelant aux récipiendaires le devoir qui leur incombe.

CORISBANK INTERNATIONAL TOGO, première banque togolaise certifiée ISO 9001 :2005

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO a obtenu la certification ISO 9001 : 2005. Décerné sous le numéro FS 703571 par le prestigieux British Standards Institution (BSI) basé à Londres, cette certification témoigne de l'engagement de la filiale du Togo de CORIS BANK INTERNATIONAL dans l'amélioration continue de ses processus et de ses services afin de garantir la satisfaction de l'ensemble de sa clientèle et des autres parties prenantes. British standards Institution (BSI) est l'organisme international de certification qui équipe les sociétés avec les solutions nécessaires pour transformer les normes de meilleures pratiques en habitudes d'excellence.
Ouverte depuis 2015, la banque construit avec ses clients une relation basée sur trois piliers à savoir : Confiance, qualité et sécurité. C'est fort de ces engagements que CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO a naturellement souhaité franchir une nouvelle étape en s'inscrivant dans une démarche de certification de la qualité de son organisation et de ses prestations.
La norme ISO 9001:2015 est utilisée pour certifier les systèmes de gestion de la qualité qui mettent l'accent sur l'amélioration continue, la satisfaction de la clientèle et l'implication active de la Direction Générale et de l'ensemble du personnel dans une approche plus basée sur les processus. Elle est accordée exclusivement aux entreprises qui démontrent des protocoles efficaces et documentés d'amélioration continue et de communication avec les clients en ce qui concerne la qualité de service.

L'obtention de cette certification est le couronnement d'un travail de plusieurs mois par la banque et durant lequel l'ensemble de ses collaborateurs s'est mobilisé autour d'un objectif commun : démontrer la capacité et l'engagement de la banque à fournir des prestations de haute qualité afin de garantir la satisfaction des clients.
Alassane KABORE, Directeur Général déclare « Le client est au centre de nos préoccupations et il va donc de soi que nous travaillions pour sa pleine satisfaction. Cette satisfaction repose sur des engagements forts, portés au quotidien par toutes les équipes de la banque : traiter des dossiers dans des délais très courts, offrir une réactivité à toute épreuve, savoir garder une parfaite neutralité et fidélité quant aux sujets abordés et être en totale maîtrise de la confidentialité. De fait, les exigences de l'ISO étaient déjà dans nos gênes et nos pratiques et il nous est apparu important, pour mieux accompagner nos clients, d'obtenir cette reconnaissance officielle en faisant certifier cette démarche avec un organisme de renommée internationale comme la British Standard Institut (BSI). De plus, notre certification ISO couvre l'ensemble des
Processus de la Banque, des processus de management aux processus supports, en passant par les processus métiers. C'est donc le tout CBI TOGO qui est désormais à votre service, pour la pleine croissance de vos affaires ».

CORISBANK INTERNATIONAL TOGO
La filiale du Togo de CORIS BANK INTERNATIONAL est la quatrième filiale du CORIS HOLDING dont le siège est basé à Ouagadougou au Burkina Faso. CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO a lancé officiellement les activités en février 2015 et ambitionne de devenir la banque de référence en matière de financement de projet économique à travers une offre de produits et services diversifiés à des coûts compétitifs.
Depuis son lancement au Togo, la Banque ne cesse de séduire sa clientèle à travers une panoplie de produits et services financiers, à l'instar de ses comptes épargnes accessibles à chaque bourse, à savoir CORIS EPARGNE KID, CORIS EPARGNE DADA, CORIS EPARGNE KIDO, CORIS EPARGNE LEADER.
CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO couvre actuellement Lomé à travers cinq (5) agences à savoir l'agence Principale, l'agence Grand marché, l'agence Hedzranawoè, l'agence du Port, l'agence Agoè et l'intérieur du pays avec l'ouverture dès ce mois de février 2019 d'une agence à Kara et une autre à Cinkassé.
Le projet d'extension du réseau d'agence se poursuivra avec prochainement deux autres agences mais également l'ouverture d'une branche de la finance islamique au cours de cette année 2019.

British standards Institution (BSI) est l'organisme international de certification qui équipe les sociétés avec les solutions nécessaires pour transformer les normes de meilleures pratiques en habitudes d'excellence.
Formée en 1901, BSI a été le premier Organisme de Normalisation national au monde et plus d'un siècle plus tard, est salué au plan international comme le défenseur des pratiques exemplaires. BSI est à l'origine de bon normes de appliquées aux systèmes de management les plus couramment utilisés dans le monde et publie plus de 2 500 normes par an.
L'influence de BSI est internationale et BSI joue un rôle essentiel dans l'Organisation Internationale de la Normalisation (International organization standardisation ou ISO). En tant que membre fondateur, BSI veille à ce que les normes internationales élaborées traitent des besoins actuels et futurs des entreprises et de la société, tout en offrant de réels avantages à une organisation et à ses partenaires.

Reporters Sans Frontières (RSF) ouvre son premier bureau en Afrique subsaharienne

RSF consolide et poursuit son développement. L'organisation qui défend la liberté de la presse dans le monde, vient d'ouvrir son premier bureau en Afrique sub-saharienne. Installé à Dakar, il s'intègre au dispositif de déconcentration de RSF qui compte désormais 13 bureaux régionaux et nationaux ainsi que des correspondants et représentants dans 130 pays.

Les missions du bureau de Dakar consistent notamment à plaider pour garantir et protéger la liberté de la presse, soutenir les acteurs locaux et promouvoir les priorités de l'organisation dans la région. Le bureau de Dakar couvre douze pays d'Afrique de l'ouest (Sénégal, Cap vert, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin). Au sein de la direction des programmes, il complète l'activité du desk Afrique dirigé par Arnaud Froger au siège de RSF à Paris.

Pour diriger le bureau dakarois, c'est le fondateur de la version francophone du site Africa Check qui a été choisi. Diplômé du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de Dakar et de l'école de journalisme de l'université de Cardiff, Assane Diagne a été rédacteur en chef à l'Agence sénégalaise de presse avant de fonder à Dakar Africa Check, devenu le premier site de fact-checking d'Afrique francophone. Il en assurait la rédaction en chef depuis octobre 2015.

«Nous sommes fiers d'accueillir Assane au sein de l'organisation», déclare Christophe Deloire, secrétaire général de RSF. Fort de sa riche expérience, Assane dispose de toute la légitimité et des qualités requises pour mener à bien le développement du premier bureau de RSF en Afrique subsaharienne. Il apporte un savoir-faire singulier dont profitera toute l'équipe de RSF à travers le monde.»

Pour rappel, RSF est une organisation non gouvernementale internationale reconnue d'utilité publique en France se donnant pour objectif la défense de la liberté de la presse et la protection des sources des journalistes. Elle défend les journalistes emprisonnés et la liberté de la presse dans le monde, c'est-à-dire le droit d'informer et d'être informé, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. »

Les Chauffeurs perdent le volant, Gbikinti prend le contrôle de l'élite

(Suite de la page 11)

A l'issue, Odalou de Kamboli étrille Foukpa sur un score de 3-1. Agouwa bat Unisport (2-1) et TAC a été défait à domicile par Doumbé de Mango (0-1). L'As Binah et Kadadl de Défalé se sont séparé sur un score nul et vierge (0-0).

Agouwa devient leader avec 22 points, suivi d'UNISPORT (20 points), et de Kakadl (18 points). TAC est bon dernier dans la zone nord avec 1 point.
Dans la zone sud, pour cette onzième journée, la SPNT a été battu sur ses propres installations par Ifodjè d'Atakpamé sur un score de 1 contre 2. Okiti de Badou bat Kotoko de Lavié 2 buts contre 0, alors Agaza en déplacement a battu Arabia FC de Tabligbo. Match nul entre Espoir de Zio et Etoile Filante de Lomé. Asfosa de Lomé a perdu devant Entente II (0-1). Au classement Ifodjè reste en tête avec 31 points et suivi par Agaza de Lomé avec 23 points. Asfosa et SPNT sont les mal classées de la zone sud avec respectivement 10 et 05 points.

Rappelons qu'à l'issue du championnat de la deuxième division, le premier de chaque zone accédera à la division d'élite (D1).

AFRIQUE EN FACE

L'Afrique vous intrigue, vous fascine, vous déroute, vous inquiète ? Chaque mardi, Vincent Hugeux, grand reporter au service international de l'hebdomadaire L'Express et spécialiste de politique internationale, notamment de l'Afrique et du Proche-Orient. nous donne rendez-vous sur son blog « l'Afrique en face. Il y raconte, « sans angélisme ni acharnement, mais en toute liberté, les élans et les tourments d'une Afrique infiniment plurielle, qui comptera en 2050, c'est-à-dire demain, deux milliards d'âmes ». FOCUS INFOS vous en proposera une sélection à ses parutions.

UNE FARIBOLE À 3 FRANCS CFA

Quand les populistes italiens font la leçon à la France coloniale, ils piétinent les faits et se prennent les pieds dans le tapis de l'Histoire.
Chez les populistes européens, tout fait ventre. Y compris les tourments de l'Afrique et le sort de ses enfants perdus engloutis par la Méditerranée, cette Infamia Nostrum. Pour preuve, le chapelet d'inepties égrené le 20 janvier à Rome par Luigi Di Maio, vice-président du Conseil italien et figure de proue du Mouvement Cinq Etoiles, emporté par une hargne macronophobe très en vogue chez les maîtres de la Botte.

Son postulat : la responsabilité de l'afflux de migrants vers le Vieux continent repose sur les épaules de Paris, qui « n'a pas cessé de coloniser l'Afrique ». Le verbatim : « Il y a des dizaines de pays africains dont la France imprime la monnaie, le Franc des colonies, et c'est de cette manière qu'elle finance sa dette. » Allusion au franc CFA, vestige colonial et cible, au sein de l'intelligentsia africaine, de réquisitoires plus ou moins fondés.

On commence par quoi ? Passons sur l'outrance statistique. En fait de
« dizaines de pays », quatorze Etats, dont douze ex-colonies bleu-blanc-rouge, utilisent toujours le CFA comme devise officielle. Et ce sous l'étendard de deux unions monétaires distinctes. L'une ouest-africaine, pour huit d'entre eux ; l'autre opérant en Afrique centrale, pour les six autres.

Certes, les capitales concernées sont tenues de déposer la moitié de leurs réserves de change en France, en contrepartie d'une garantie de convertibilité illimitée. Reste que le cumul de ces dépôts représente 0,25% de la dette publique hexagonale. Un peu court pour éponger celle-ci... Ministre, entre autres, du Développement économique, Di Maio oublie en outre, ou feint d'oublier, que les sommes ainsi confiées à la Banque de France sont rémunérées à un taux supérieur à ceux pratiqués sur la marché monétaire.

Il omet aussi de préciser que le dispositif, si imparfait soit-il, corsète les tentations inflationnistes et assure aux partenaires subsahariens une stabilité de nature à rassurer les investisseurs étrangers. Et que l'irruption de la Chine, pourvue de réserves financières colossales, donc d'une capacité de crédit vertigineuse, a quelque peu bousculé l'ordre ancien. Il ignore aussi le verdict formulé voilà peu par le gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) : « Le franc CFA permet aux pays de notre région de réaliser les meilleurs performances du continent, avec un taux de croissance [moyen annuel] de 7%. »
Enfin, le trentenaire napolitain se moque comme d'une guigne de cette réalité factuelle : en 2018, les principaux flux migratoires africains trouvaient leur source au Soudan, en Erythrée et au Nigeria, trois pays parfaitement étrangers à la zone franc.

Il y a plus grave. Cette ânerie 5-étoiles fausse les termes d'un débat légitime et nécessaire. Il existe assez de bonnes raisons de dénoncer les travers et les effets pervers d'une survivance postcoloniale que l'on peut juger anachronique pour ne pas en bricoler de fallacieuses. A titre d'exemple, les procureurs d'un système instauré en 1945 soutiennent que la dépendance ainsi perpétuée freine les investissements. Et que la parité fixe avec l'euro, devise forte (1€ = 655,96 francs CFA), handicape des économies fragile, entravant l'octroi de prêts, pénalisant les exportations et freinant les éventuels efforts d'industrialisation*.

Ultime remarque. Venant d'une mouvance qui tend à traiter l'héritage mussolinien avec une trouble mansuétude, ce credo anticolonialiste mériterait un oscar du comique involontaire. En octobre 1935, c'est bien l'Italie fasciste de l'ami Benito qui agresse l'Ethiopie, empire souverain membre de la Société des Nations. Adossant son entreprise à une idéologie raciste et suprématiste totalement désinhibée.
A propos de monnaie, comment s'appelait celle de l'Italie d'avant l'euro ? Ah oui, la lira. Au singulier, une lire. Au pluriel, délire.

*Thèse développée notamment dans l'essai de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, L'arme invisible de la Françafrique, Une histoire du franc CFA, paru récemment aux Editions La Découverte.

• Pour s'inscrire et recevoir les newsletters d'Afrique en Face, cliquez sur ce lien : https://bit.ly/2Tj1BS3

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

© Photographie : creativeboom

Concours label PND

ouvert aux togolais de +18 ans

Dans le but de faire des citoyens togolais les véritables acteurs et bénéficiaires de toutes les actions du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 du Togo, le gouvernement de la République togolaise lance le présent concours dénommé « MON LABEL PND ». Ce concours ouvert au grand public vise la création du logotype qui sera le label certifiant toutes les actions du Plan National de Développement du Togo.

Envoyez-nous votre proposition de logotype vectorisé à l'un des formats suivants : EPS, PDF ou JPG au plus tard le 14 février 2019 à 23h 59mn à l'adresse mail suivante : concourslabelpnd@republiquetogolaise.com

- **Pour plus d'informations sur le PND, allez sur le site www.republiquetogolaise.com et cliquez sur l'onglet PND**
- **Retrouvez le règlement intérieur du jeu sur le site : www.republiquetogolaise.com**

LOTS À GAGNER

1er PRIX

1.000.000

2ème PRIX

500.000

3ème PRIX

300.000

bsi.
1ère Banque au TOGO
Certifiée ISO 9001 : 2015
Certificat N° FS703571
Qualité de service, notre engagement
Merci pour votre confiance.
La Banque Autrement
www.corisbank.tg
CORIS BANK
INTERNATIONAL